



**Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate**  
**Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate**

**CONSEIL DE GESTION DU 16 JUILLET 2018**

**Délibération PNMCCA\_2018\_08**

**Validation du rapport annuel d'activité 2017**

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 13 Juillet 2018 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

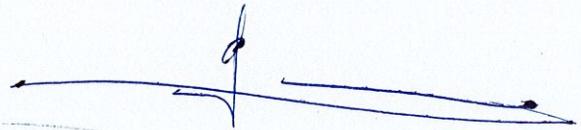
**Article 1 :**

Le conseil de gestion valide le rapport annuel d'activités, conformément au document ci-annexé.

**Article 2 :**

Le directeur général de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du Parc Naturel Marin  
di u Capicorsu è di l'Agriate,



M. Gilles SIMEONI.

Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate  
Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate



Rapport d'activité 2017

2017

## Introduction :

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre de la gouvernance du PNM ainsi que l'organisation de l'équipe du parc.

## Chapitre 1. La vie du parc naturel marin en 2017

### 1.1. La gouvernance du parc

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate compte 48 membres représentant toutes les parties prenantes et est présidé par Gilles SIMEONI, élu le 12 décembre 2016, en tant que représentant des collectivités locales.

#### 1.1.1. Les réunions du bureau et du conseil de gestion

Au cours de l'année 2017, le conseil de gestion du parc s'est réuni quatre fois dont une réunion non officielle le 30 janvier 2017. Le bureau s'est réuni une première fois le 6 novembre 2017. La réunion du 30 janvier avait pour objectif d'assurer la transition avec l'installation du conseil de gestion le 12 décembre 2016. Cette première réunion qui avait vu l'élection du président du conseil de gestion en présence de la ministre de l'écologie n'avait pu permettre d'aller plus en amont dans la présentation du rôle et des fonctions du conseil de gestion. Aussi une réunion à la demande du président du conseil de gestion fut organisée à la suite pour mettre en ordre de marche le conseil de gestion.

Date	Fait-majeur	lieu
30/01/2017	CG informel de présentation	Bastia
06/03/2017	Adoption du règlement intérieur, Élection des vice-présidents et du bureau, Présentation du chef de l'unité opérations	Erbalunga
23/06/2017	Présentation de la directrice déléguée	Canari
06/11/2017	Présentation de l'équipe du PNM, projet de logo et actions à venir	Luri

### 1.1.2. Les avis simples et conformes

Type de projet <sup>1</sup>	Intitulé du projet	Pétitionnaire	Type d'avis (conforme, simple, technique)	Date de l'avis du PNM	Favorable (F) Défavorable (D) Réserves (R) Prescriptions (P)	Prise en compte de l'avis du PNM  (oui, non, non connu)
Mouillage	Installation D'un coffre pour RIAS et BSAD	Marine nationale	Technique	Mai 2017	F avec P	Non connu

Le 16 octobre 2017, l'équipe du PNM s'est rendue à une réunion organisée par la DDTM à Saint-Florent afin d'échanger sur le projet de dragage du port de plaisance et du devenir des matériaux dragués. Il a été convenu de solliciter l'avis du conseil de gestion du Parc (pas de nouvelles du projet depuis lors).

### 1.2. Les moyens

L'AFB et l'OEC se sont accordés pour mettre en commun leurs moyens humains, techniques et financiers dans le cadre d'une convention cadre, à la disposition du conseil de gestion, pour concourir au fonctionnement du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate / parc naturel marin du Capicorsu et de l'Agriate et à la réalisation du programme d'actions du Parc.

Il a été convenu que des conventions d'application viendront préciser l'organisation budgétaire (pour les années civiles 2018 et 2019) ainsi que les modalités administratives de la mise à disposition des personnels de l'OEC auprès de l'AFB par des conventions spécifiques et distinctes de la convention budgétaire.

Ces différentes conventions seront mises en œuvre en 2018.

#### 1.2.1. L'équipe du parc

Elle a été présentée lors du conseil de gestion du 6 novembre 2017 à Luri et est composée de 9 personnes, dont une équipe de terrain qui encadre toutes les missions en mer et sur le littoral pour la sensibilisation, l'information et la surveillance, trois chargés de missions qui sont chargés plus particulièrement de la rédaction du futur plan de gestion et d'un secrétariat. La directrice déléguée, Maddy Cancemi, a pris ces fonctions le 8 octobre 2017 et s'est attelée à mettre en œuvre le budget restant à disposition pour asseoir l'équipe et l'installer dans de nouveaux locaux provisoires à Bastia.

Cette équipe est mixte, elle est composée de personnels de l'AFB (5 ETP) et de personnels de l'OEC (3,5 ETP) voir photo ci-après.

<sup>1</sup> Cf. typologie en annexe



## Équipe



A la demande de son conseil de gestion, le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate s'est doté d'une équipe opération (un chef d'unité et 2 agents de terrain, recrutés en 2017) afin d'assurer rapidement la visibilité du parc auprès du grand public. Les trois agents ont assuré les premières missions de surveillance, de sensibilisation et d'information.

Le tableau ci-dessous détaille la fonction de chacun des agents.

Depuis le 15/04/2015	Ronan LUCAS	Etait présent lors de la mission d'étude, occupe en 2017 le poste de chargé de mission patrimoine naturel (AFB)
Depuis le 15/11/2015 pour la mission d'étude et le 26 octobre 2017 pour le PNMCCA	Nicolas TOMASI	Etait présent lors de la mission d'étude, occupe en 2017 le 2 <sup>ième</sup> poste de chargé de mission patrimoine naturel (OEC)
Du 01/09/2015 au 01/09/2017	Delphine DE SOLLIERS	Etait présente lors de la mission d'étude, occupe en 2017 le poste de chargé de mission Usage et Patrimoine (OEC)
Depuis le 01/03/2017	Laurent RICQUIERS	Chef de l'unité opération (AFB)
Depuis le 08/10/2017	Maddy CANCEMI	Directrice déléguée (AFB)
Depuis le 2/11/2017	Frank GAUTHIER	Agent de terrain (AFB)
Depuis le 2/11/2017	Alexandre CRISPI	Agent de terrain (AFB)
Depuis le 26 octobre 2017	Marlène SAVELLI	Chargée de mission Usage et Patrimoine (OEC) dans l'attente de sa mise à disposition à l'AFB
Depuis le 26 octobre 2017	Jean-Philippe CASANOVA	Agent de terrain (OEC) dans l'attente de sa mise à disposition à l'AFB
Depuis 2017	Béatrice JOURCIN	Intervenant pour l'OEC

### 1.2.2 Les financements

Le Budget du parc pour l'année 2017 était fondu dans le budget de la direction des Parcs naturels marins, parcs nationaux et Territoires. Cependant pour l'année il a été exécuté 158 000 euros en fonctionnement encadré, 4 745 euros en investissement. De plus il a été engagé 60 000 toutes actions confondues.

Le premier budget du PNMCCA construit autour des premières actions sera établi dès 2018.

L'OEC participe à hauteur de 25% des dépenses réelles hors investissement qui reste à la charge de l'AFB à 100%.

### 1.3. Les relations avec les partenaires

Le PNMCCA géré en collaboration avec l'OEC est partie prenante des actions relevant de la protection et de la gestion d'espaces marins. De plus la réserve naturelle de Scandulà travaille déjà avec le PNMCCA sur des projets comme le suivi des populations de balbuzard et le suivi température avec l'utilisation des mêmes capteurs en adéquation avec toutes les aires marines protégées du réseau MEDPAN. Le Parc adhèrera dès 2018 à ce réseau.

Le parc est déjà en relation avec le parc national des Calanques qui organise avec l'AFB l'exposition « canyons » qui se déroulement aussi en Corse.

D'autres espaces protégés ont déjà pris contact pour élaborer des projets européens en commun sur le PO Maritime comme le parc national de l'Archipel Toscan.

Toutes ces collaborations se développeront activement dans les années à venir en fonction des moyens à disposition.

### 1.4. Moyens opérationnels

Dès l'arrivée de la directrice déléguée, les actions d'installations de l'équipe ont été accélérées. Les premiers moyens ont été acquis permettant d'accentuer sa capacité opérationnelle.

Hébergés longuement dans les locaux de Bastia de l'Office de l'environnement de la Corse, les agents Parc avaient besoin de nouveaux bureaux afin d'accueillir l'ensemble des agents ainsi que la directrice déléguée. Aussi, le parc a déménagé en décembre 2017 afin d'occuper des locaux provisoires mais fonctionnels dans l'immeuble 5ème avenue, rue Paratoghju, 20200 Bastia.

Le matériel à disposition des agents en 2017 se trouve dans le tableau ci-après. Les autres matériels ont été réceptionnés dès le début d'année 2018.

Véhicules	Dacia Duster, Kangoo Maxi
Moyens nautiques	Une première embarcation a été commandée, elle sera livrée en 2018.
Plongée sous-marine	Matériel nécessaire pour 2 plongeurs hyperbares opérationnels
Matériel photographique	Canon G7x mark II + caisson + lampes + Gopro

## **Chapitre 2. Les actions mises en œuvre en 2017**

Le PNMCCA est le huitième parc naturel marin dont le territoire vaste de 6 830 km<sup>2</sup> borde 27 communes, il est le plus grand parc naturel marin de métropole. Six orientations de gestion constituent les grands objectifs du PNMCCA. Elles répondent aux attentes et préoccupations identifiées par les habitants et usagers des communes concertées. Elles guident désormais l'élaboration du plan de gestion du parc qui constituera sa feuille de route pour les 15 prochaines années. Pour rappel les orientations inscrites dans le décret de création :

- améliorer la connaissance des espaces littoraux et marins autour du cap Corse et de l'Agriate dans leurs composantes naturelles et culturelles, par l'inventaire, le recueil et l'approfondissement des connaissances scientifiques, des savoirs locaux et de la recherche participative ;
- sensibiliser, responsabiliser et accompagner les différents publics pour que leurs pratiques répondent aux enjeux de développement durable et de préservation de la biodiversité marine ;
- préserver, voire restaurer, l'intégrité des écosystèmes marins et littoraux, notamment celle des habitats et espèces rares ou emblématiques du parc ;
- contribuer à la caractérisation, l'évaluation et l'amélioration de la qualité des eaux, indispensables au bon fonctionnement et au bon état des écosystèmes marins du cap Corse et de l'Agriate ;
- créer et entretenir une dynamique pour que les activités professionnelles et de loisirs fassent du parc un modèle exemplaire de développement durable et équitable, ouvert à l'innovation ;
- se réapproprier la culture maritime locale et transmettre la passion de la mer : espace d'évasion, de liberté mais aussi de devoir.

Dès l'année 2017, l'équipe a mis en œuvre les actions qui pourront concourir à la rédaction du plan de gestion. Les actions réfléchies et proposées au conseil de gestion sont principalement orientées vers la connaissance du P.N.M.C.C.A. afin d'engranger le plus d'éléments possibles pour la rédaction du plan de gestion. Ces premières actions s'intègrent également parfaitement dans les mesures ou programmes de suivi du plan d'action pour le milieu marin de Méditerranée. Ces premières actions seront être financées soit par des crédits de de fonctionnement (convention cadre A.F.B./OEC), soit avec des contreparties de projets européens (FEAMP, FEDER), ainsi que par des organismes partenaires. Certaines actions seront réalisées régie par les agents du parc et avec la collaboration d'autres agents des aires marines protégées de Corse.. Certaines actions seront engagées en 2018 et d'autres seront réfléchies en 2018 et engagées en 2019.

### **2.1. Plan d'action 2018 proposé au conseil de gestion en novembre 2017 :**

#### **Projet n°1 : Evaluation des incidences des activités de pêche professionnelles et détermination des zones fonctionnelles**

Ce dispositif consiste à évaluer à l'échelle du P.N.M.C.C.A. les interactions entre la pêche et la conservation des espèces et habitats marins d'intérêt européen. Elle n'a pas encore été réalisée sur le périmètre du parc.

#### **Projet n°2 : Etude des stocks d'oursins dans le périmètre du P.N.M.C.C.A.**

Espèce emblématique du parc, l'oursin violet est particulièrement prisé pour sa qualité gustative. Or depuis quelques années, les usagers et la profession dénoncent une diminution du stock de cet échinoderme support d'une activité économique saisonnière et élément important du patrimoine gastronomique du cap Corse. Au-delà de l'aspect qualitatif, il semble opportun de corrélérer l'état du stock à l'évolution du cycle de vie de l'espèce en fonction notamment du réchauffement climatique et de la modification des paramètres physico-chimiques de la colonne d'eau.

### **Projet n°3 : Connaissance de la population du grand dauphin (*Tursiops truncatus*) et suivi des populations de cétacés et tortues marines**

Le suivi des cétacés et des tortues marines a fait l'objet de plusieurs campagnes scientifiques lors de la dernière décennie (GIONHA, GdeGEM). L'identification de ces espèces emblématiques des eaux insulaires n'a pas donné lieu à des mesures de gestion adaptées en lien avec les activités professionnelles et de loisir du périmètre. Il semble donc nécessaire, au regard des éléments d'informations déjà collectés, de compléter la connaissance des populations présentes et de mettre en œuvre avec les partenaires existants des suivis à l'aide de la photo-identification.

### **Projet n°4 : Connaissance de l'avifaune**

Les suivis sur l'avifaune marine sont assurés principalement par le Conservatoire du littoral, l'association Finocchiarola (gestionnaire de la Réserve naturelle des îles du Cap) et le CEN. Le parc dispose donc de données sur l'avifaune marine (couples nicheurs, succès de reproduction), mais pas sur les interactions entre ces espèces et le milieu marin (zone d'alimentation, typologie qualitative et quantitative des espèces prélevées, interactions avec les activités professionnelles et de loisir, etc.). Il sera proposé de choisir une espèce patrimoniale et de réaliser une étude spécifique, ainsi que de mettre en œuvre un protocole de suivi dans le temps du nombre d'individus de ladite espèce.

### **Projet n°5 : Étude de la fréquentation 2018-2019 du P.N.M.C.C.A.**

Un travail sera engagé sur la fréquentation des sites d'un point de vue quantitatif afin de connaître la localisation et le volume de la fréquentation humaine sur l'ensemble du périmètre du parc, mais aussi sur le plan qualitatif, comme la localisation et la typologie des utilisateurs des sites au travers par exemple des caractéristiques des moyens nautiques présents (voiliers, bateau à moteur, etc.).

### **Projet n°6 : Etude de la contamination des rejets industriels anciens**

Bien que certaines études aient démontré l'impact des rejets de la mine de Canari sur la colonne d'eau et sur les habitats marins, le P.N.M.C.C.A. ne dispose pas d'informations sur la contamination du substrat dans cette zone. Il est important d'obtenir une connaissance de leur devenir dans la chaîne trophique.

### **Projet n°7 : Inventaire des activités socio-économiques au sein du P.N.M.C.C.A. et projection des effets de la protection de ce territoire sur les activités socio-économiques référencées**

Il ressort, des travaux menés lors de la phase d'élaboration du projet de parc, une relative méconnaissance des retombées des activités socio-économiques présentes sur le territoire du parc (comme la pêche professionnelle, le tourisme ou les loisirs). Une étude précise sera donc réalisée pour la compréhension du territoire en vue de la rédaction du futur plan de gestion.

### **Projet n°8 : Expertise juridique relative aux mécanismes et instruments nationaux, européens ou internationaux susceptibles d'être mis en œuvre pour renforcer la protection**

## **du P.N.M.C.C.A.**

Compte des caractéristiques règlementaires du PNMCCA et aux vues de l'ensemble des facteurs de pression anthropique qui pèsent sur son territoire de compétence (navigation commerciale, exploitation de la ressource halieutique, pollutions, tourisme...), il sera engagé une expertise juridique relative aux mécanismes et instruments nationaux, européens ou internationaux susceptibles d'être mis en œuvre pour renforcer la protection du P.N.M.C.C.A.

L'objectif de cette expertise sera également d'apporter un éclairage pertinent dans un contexte d'aide à la décision, dans une perspective à long terme de développement durable du territoire concerné.

### **Projet n°9 : Evaluation du bruit sous-marin (R)**

Problématique largement sous-estimée ces dernières années, l'impact du bruit sous-marin sur les écosystèmes constitue un champ d'action que le P.N.M.C.C.A. doit intégrer dans le cadre de la rédaction de son plan de gestion. La caractérisation du « bruit de fond » des eaux du parc doit permettre d'identifier les zones les plus impactées, notamment par les activités anthropiques et saisonnières afin d'estimer son influence sur les cycles de vie des espèces emblématiques du périmètre. Cette étude pourra se faire en collaboration avec l'Agence de l'eau qui a initié cette activité sur le territoire.

### **Projet n°10 : Caractérisation des biocénoses benthiques à l'aide d'une cartographie fine dans certaines baies fréquentées du P.N.M.C.C.A. (E)**

Le périmètre du P.N.M.C.C.A. concerne 27 communes étendues sur près de 225 kilomètres de côtes et plus de 6 830 km<sup>2</sup> d'espace maritime. Il a fait l'objet de plusieurs campagnes d'exploration des fonds marins fournissant une synthèse globale des différents types de biocénoses observées, ainsi que de leurs représentativités sur site. Néanmoins, dans le cadre de la mise en place de mesures de gestion spécifiques sur ces zones/sites potentiellement impactés, il sera réalisé une cartographie benthiques fine afin d'obtenir une résolution plus précise des biocénoses présentes. En effet, la gestion des baies fréquentées du périmètre suscite d'une part, une attente relativement forte de la part des acteurs locaux et représente d'autre part, un enjeu écologique important, notamment par la présence d'espèces endémiques et protégées comme l'herbier à *Posidonia oceanica* et la grande nacre *Pinna nobilis*.

### **Projet n°11: Suivis de la température des masses d'eaux du P.N.M.C.C.A. à l'aide de capteurs de température**

Dès le printemps 2018, un réseau de suivi de la température sera mis en œuvre dans différents sites du P.N.M.C.C.A.. Cette action, conduite en synergie avec d'autres gestionnaires d'aires marines protégées de Corse et de Méditerranée, vise à équiper de nouvelles verticales de température dans des zones côtières du parc (installation de chaînes de thermographes T-MEDNet). Cette action favorise la mise en œuvre de nouveaux suivis haute résolution et à long terme des régimes de température, ainsi que de la stratification thermique dans les écosystèmes côtiers, plus particulièrement dans des aires marines protégées partenaires du réseau MedPAN.

### **Projet n°12: Connaissance de la population de grandes nacres dans des sites fréquentés par la plaisance et suivi des impacts**

Relié au projet n°10, il sera organisé un suivi des populations de grandes nacres lors dans les sites très fréquentés par la plaisance. Des phénomènes de mortalité de masse de l'espèce ont été observés en fin d'année 2017 sur le bassin méditerranéen et plus récemment sur le littoral insulaire. Le suivi de la population du bivalve dans certains sites du parc et d'éventuels

prélèvements d'animaux en cas de mortalité permettront d'évaluer l'état de santé du stock, ce qui permettra de définir les mesures de protection à mettre en œuvre pour l'espèce au sein du parc.

### **Projet n°13: Suivi des banquettes de posidonies**

Présentes sur l'ensemble du périmètre du parc, la gestion des banquettes de posidonies constitue une problématique importante pour le territoire et notamment pour le maintien de l'équilibre des plages du domaine public maritime du P.N.M.C.C.A. Il est proposé de caractériser, sur quelques zones cibles du parc, la typologie des plages et les procédures de déplacement des banquettes, véritable compartiment de maintien du trait de côte et de lutte contre l'érosion. Un travail sera engagé avec les acteurs locaux et les services de l'Etat sur des techniques de gestion innovantes en impliquant tous les utilisateurs du système « plage ».

### **Projet n°14: Suivi des déchets sur les plages**

La mise en œuvre d'un protocole harmonisé sur le territoire du P.N.M.C.C.A. sera mis en œuvre afin d'évaluer les quantités, les types et éventuellement les sources de déchets échoués sur les plages. Cette action a déjà été réalisée par le CEDRE (dans le cadre du protocole OSPAR) dans certains sites et en particulier au sein du P.N.M. d'Iroise.

### **Projet n°15 : Aires marines éducatives**

Le P.N.M.C.C.A. est le référent pour l'année scolaire 2017-2018 de 4 aires marines éducatives (A.M.E.). À ce titre, les équipes du parc y participeront et proposeront un programme d'éducation à l'environnement précis afin de labelliser ces espaces.

### **Projet n°16 : Conception et édition de documents d'information**

Afin que l'action du P.N.M.C.C.A. soit lisible sur le territoire, il est impératif de répondre aux attentes des socioprofessionnels et du grand public en matière d'information. Le parc proposera d'éditer une plaquette générique présentant son périmètre, ses axes stratégiques et son volet patrimonial, ainsi qu'une plaquette sur les espèces patrimoniales intégrant une réglette (description, statut de protection et rappels des règles). Il serait également souhaitable d'éditer deux kakemonos en corse et de réaliser une vidéo de présentation du parc consultable en ligne sur son site Internet.

### **Projet n°17 : Inventaire et valorisation de la toponymie marine et littorale (E)**

Le patrimoine culturel du P.N.M.C.C.A. recouvre un vaste domaine comprenant notamment la langue, l'architecture, les vêtements et les bijoux, les peintures, les pratiques culinaires ou encore les coutumes et les traditions païennes. Nombreux sont les domaines au travers desquels se tissent des liens qui unissent le territoire et contribuent à forger son identité. En effet, la valorisation du territoire du parc et de son identité culturelle locale peut passer par celle de la toponymie. L'identification d'un parler, d'un vocabulaire local permet d'identifier un lieu en véhiculant des informations historiques significatives. Cette image positive se trouve renforcée par l'attachement de la plupart des habitants et des visiteurs à leur terroir et à leurs « origines ». Il sera lancé un inventaire de la toponymie marine et littorale du parc afin d'impliquer les acteurs locaux dans une dynamique d'appropriation de leur patrimoine.

### **Projet n°18: Participation à l'exposition « Plongée au cœur des canyons »**

Le décret de création du P.N.M.C.C.A. prévoit dans ses orientations de gestion de « sensibiliser, responsabiliser et accompagner les différents publics pour que leurs pratiques répondent aux enjeux de développement durable et de préservation de la biodiversité marine ». Dans ce cadre, le parc participera à la conception d'une exposition « Plongée au cœur des canyons » suivie par

l'A.F.B. et le Parc national des Calanques, en collaboration avec les parcs naturels marins méditerranéens.

### **Projet n°19: Concours pour la création d'un chant corse**

Il sera organisé un concours de chant corse qui s'inscrit dans le cadre de la valorisation du patrimoine culturel du P.N.M.C.C.A.

### **Projet n°20: Organisation de manifestations grand public**

Il est envisagé de créer un évènement autour du P.N.M.C.C.A. durant la période estivale, en collaboration avec les associations du territoire et les partenaires concernés, afin d'accroître la connaissance du celui-ci. Cette action sera réfléchiée avec l'ensemble des acteurs du territoire en essayant de donner une part importante à la compréhension des citoyens.

### **Projet n°21: Participation au « village de la mer » à l'occasion de la venue de la frégate L'Hermione**

Dans le cadre de la collaboration avec la ville de Bastia en tant que ville « porte du P.N.M.C.C.A. », le parc envisage de participer aux manifestations prévues durant l'escale de la célèbre et prestigieuse frégate L'Hermione à Bastia. Cette action constituera sans conteste un évènement d'exception que le parc soutiendra au titre de notre culture maritime passée et à venir et dans le respect de nos traditions d'hospitalité. Ce sera l'occasion de permettre aux agents du parc de présenter aux visiteurs de la frégate toutes les actions menées au sein du Parc.

## **2.2 les actions déjà réalisées sur le territoire du parc**

### **2.2.1 Sensibilisation – éducation à l'environnement**

Concernant les aires marines éducatives, l'action a débuté en juin avec la participation à la constitution des dossiers de candidature pour écoles suivantes : école élémentaire de Saint-Florent, classe de M. Amadei ; école élémentaire de Macinaghju, classe de Mme Caselli ; école élémentaire de Centuri-Ersa-Morsiglia, classe de Mme Romagnoli ; collège de Luri, classe 6e, prof. SVT M. Pazzagli.

Une réunion préparatoire a eu lieu le 18 octobre en présence des représentants de l'académie de Corse, des instituteurs et professeurs, de l'association U Marinu, de l'OEC et de l'AFB (service communication) et les conseils des enfants de la mer ont été réunis en novembre 2017.

Ils ont aussi participé à « la mer en fête à Bastia en juin 2017.



Différentes présentations du parc ont été réalisées ; le 20/07 à Centuri,



le 20/01 à l'université de Corse (Master GILE), lors de la « Mer en fête » le 17/05 sur le Pascal Paoli, lors de la course à voile « Corsica classic » au sein du stand PNMCCA à Saint-Florent,

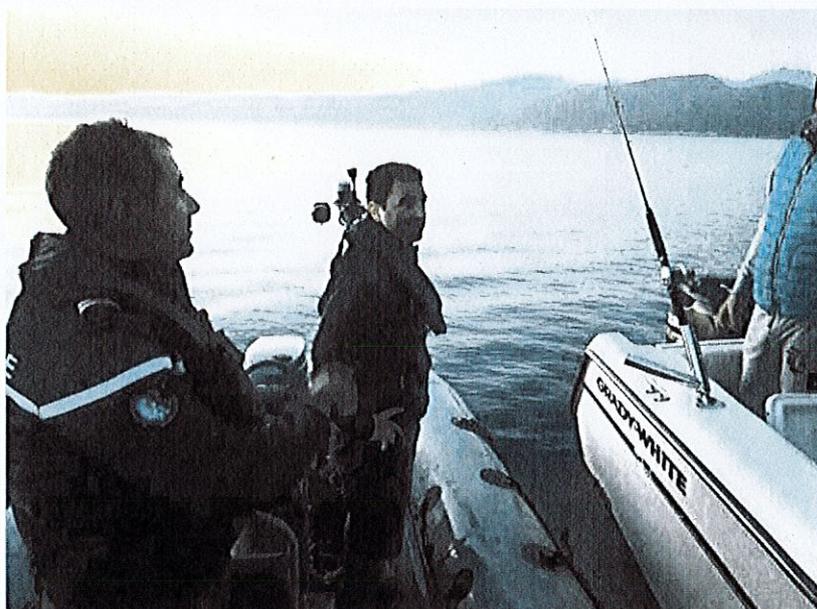


Et enfin lors des « Assises pour la biodiversité » à Ajaccio.



### 2.2.2 Missions de police

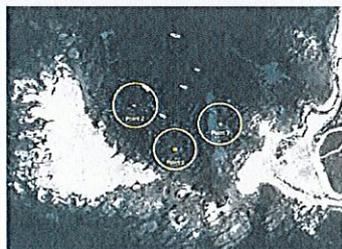
Il a été effectué durant la saison estivale des missions liées à la surveillance comme la participation à la MISEN du 1/06/2017, une sortie avec les Affaires maritimes sur la vedette régionale de surveillance du 17 au 20/07, une sortie avec la Gendarmerie maritime pour laquelle les agents ont embarqué sur la Jonquille. L'objectif du contrôle était de veiller au respect du marquage et au respect des tailles des prises, de la réglementation plaisance pêche au thon et espadon. Sept pêcheurs plaisanciers ont été contrôlés, tous étaient en règle. 12 plaisanciers contrôlés dont 1 chasseur sous-marin (8 français et 4 italiens) : aucune infraction relevée.



### 2.2.3 Actions de connaissance du milieu et du territoire

Des actions pour la connaissance du territoire ont été effectuées :

- Participations aux réunions du GT navigation, de l'IUCN sur les reports cards du changement climatique en Corse, au comité de massif Agriate ;
- Prospection et comptages de grandes naces dans l'anse de Capense, commune de Centuri, avec l'association Parc Marin Cap Corse : 60 naces recensées.



- Suivi de la fréquentation estivale des navires de plaisance au mouillage dans l'Agriate ;

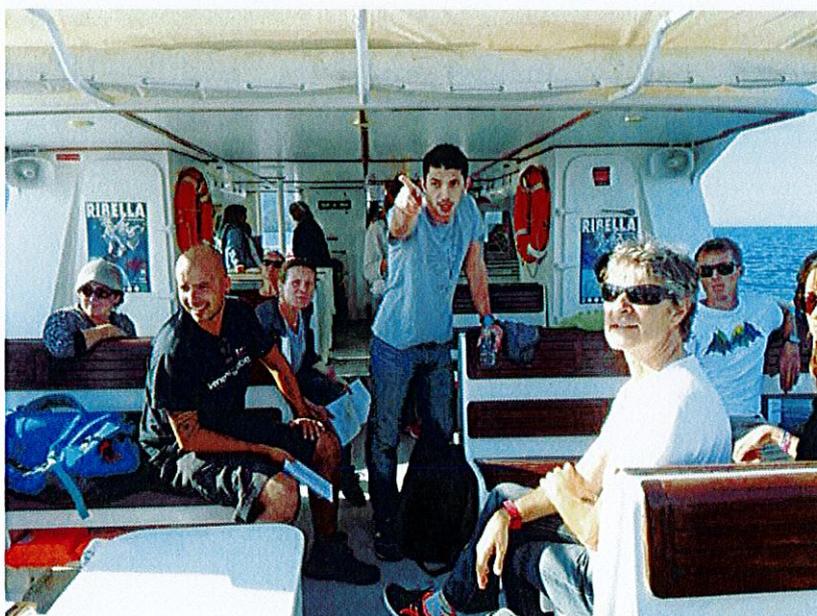


- Missions de prospection et de reconnaissance du territoire comme l'individualisation des plages avec banquettes de posidonie, rencontre avec les acteurs présent afin d'expliquer les différentes actions du PNMCCA en cours ;
- Relevé des émissaires en mer sur tout le territoire ;

## 2.2.4 Appui aux politiques publiques, conseil

Les agents du parc ont aussi participé des réunions techniques pour apporter leur expertise à certains acteurs locaux comme la mise en place de panneaux d'informations sur le port de Saint-Florent sur le thème de la posidonie et de l'arrêté de protection de biotope en collaboration avec la DREAL, la DDTM et le service des Phares et balises.

Ils ont aussi présenté le PNMCCA aux membres du forum des gestionnaires des aires marines protégées lors d'une visite du parc dans le golfe de Saint Florent. Ils ont d'ailleurs participé avec la directrice déléguée à l'ensemble de la rencontre qui s'est tenue à Galéria en 2017.



Concernant le dossier de la « maison du Parc », le président du conseil de gestion a souhaité écrire par courrier à tous les maires des communes riveraines du parc afin de connaître leur intérêt pour l'implantation du siège du Parc Marin du Cap Corse et de l'Agriate sur leur territoire.

Le tableau ci-après résume les différentes réponses :

Commune	source info	locaux
Centuri	conseil de gestion, presse	Stopielle
Pinu	conseil de gestion	dossier du Cuventu
Barrettali	<u>courrier</u>	oui pour une annexe
Olmata di Capicorsu	<u>mail du 20 septembre</u>	non
San Fiorenze	échanges oraux	proposition en cours de rédaction
Santu Pietru di Tenda	<u>courrier du 9/10</u>	non
Brandu	<u>mail du 20/10</u>	proposition avec lien architecte
Siscu	appel téléphonique	réflexion
Cagnanu	<u>courrier du 29/09</u>	oui
Luri	<u>courrier du 13/10</u>	oui soutien au projet privé des Padovani
Roglianu	appel téléphonique	intéressé, fera une proposition
Ville-de-Pietrabugno	<u>courrier du 13/10</u>	intéressé souhaite échange cahier des charges

Concernant le Santuaire Pelagos le Président du conseil de gestion a souhaité relancé par courrier toutes les communes du parc afin qu'elle puisse adhérer à la charte Pelagos. A ce jour, 90 communes françaises et italiennes ont adhéré à cette Charte de partenariat du sanctuaire Pelagos, dont 7 communes corses (Calcatoggio, Ajaccio et Pianottoli-Caldarellu en Corse-du-Sud / Galéria, Barrettali, Corbara et Belgodère en Haute-Corse).

### Chapitre 3 : Elaboration du plan de gestion

La rédaction du plan de gestion débutera dès 2018, les ateliers de concertation seront mis en œuvre dès le printemps.